



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Le SNICA-*FO* vous guide pas à pas

GUIDE VOTE ELECTRONIQUE (CAP et CT ministériel*)

Ta notice de vote

Elle est remise en main propre, ou envoyée en recommandé (avant le 14 novembre, donc reçue au + tard le 18/11)

- *Notice non reçue ?* Alerte ta hiérarchie sans délai : l'Administration a-t-elle la bonne adresse postale te concernant ?
- *Notice perdue ?* Contacte immédiatement le 01.80.15.43.21 (service et appel gratuit) ou utilise le **support en ligne**.

Ton identifiant

C'est ton **numéro de matricule MI**. Il est mentionné sur les arrêtés de mutation, changement d'échelon etc., et -en principe- au dos de la carte pro (si pas de carte, ou absence du matricule, demande le à ta hiérarchie).

Attention de ne pas confondre avec le RIO.

Ton mot de passe

Des dysfonctionnements nous ont été signalés : certains mots de passe ne fonctionnent pas. D'autres sont mal imprimés.

Dans les deux cas, contacte immédiatement le 01.80.15.43.21 (service et appel gratuit) ou utilise le **support en ligne**.

Attention, la procédure est assez **complexe** ! Mieux vaut essayer d'éviter d'égarer le mot de passe...

CONNEXION AU SITE « ELECTIONS »

[Tu peux cliquer sur ce lien](#)

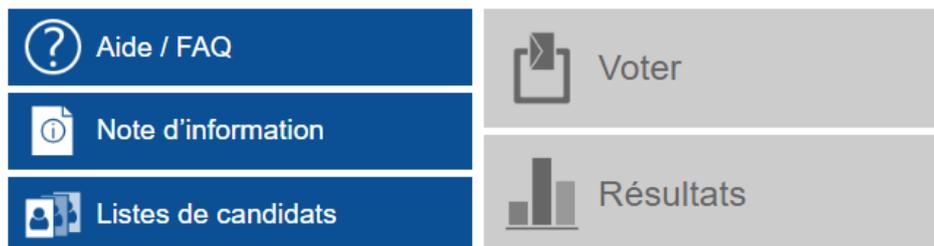
Saisir : matricule + date de naissance + mot de passe puis
valider  et enfin, cliquer sur s'identifier
Respecter les majuscules et minuscules pour le mot de passe

Voici l'écran qui doit apparaître :



Bienvenue dans votre espace de vote

Le vote n'est pas encore ouvert, vous pourrez voter du 30/11/2018 à 11:00 au 06/12/2018 à 17:00



Il y a deux scrutins* : [CT et CAP](#)

Clique sur « *Listes des candidats* » : CT et CAP doivent apparaître :



Pour le CT, le vote **FO**, c'est **FSMI Force Ouvrière**



Quand tu cliques sur CAP :

Voici l'écran qui doit apparaître :



Pour la CAP, le vote c'est **SNICA-FO... of course ;))**



QUAND VOTER ?

Tu peux voter **du 30 novembre à 11h au 06 décembre à 17h**, week-end compris.

L'idéal étant de le faire sans délai pour éviter d'oublier ;)

Les résultats seront en principe disponibles à partir du 06 décembre vers 17h30

* Pour le CT local le vote se fait à l'urne ou par correspondance (*sauf collègues affectés en préfecture : dans ce cas vote électronique pour les 3 scrutins*).

**Ton délégué syndical du SNICA est à même de t'aider en cas de problème.
Si besoin, contacte-le au plus tôt afin de pouvoir voter en temps et en heure.**

**La liberté de s'opposer et de revendiquer ne s'use que si l'on ne s'en sert pas
Élections fonction publique 2018: Je vote **SNICA-FO!****

